

SEANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

**Pays de Balagne**

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 10		
Présents 6	Absents 2	Excusés 2
VOTE PUBLIC		
Pour 6	Contre 0	Abstentions 0

**Délibération n°2023/029**

**Date de convocation :**  
09/10/2023

**Date d'affichage :** 17/10/2023

**OBJET : Adoption du Procès-verbal de séance du comité syndical en date du 6 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le seize du mois d'octobre, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SEITE.

**Présents :** Jean-Marie SEITE, Pierre POLI, François ROSSI, François CROCE et Jean-Baptiste MORETTI

**Pouvoirs :**

François-Marie MARCHETTI donne procuration à Jean-Marie SEITE

**Secrétaire de séance :** François CROCE

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Le Président invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de séance du conseil syndical du 6 septembre 2023.

Aucune remarque n'est formulée.

**LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE :**

**ADOPTENT** le procès-verbal de la séance du conseil syndical en date du 6 septembre 2023.

**PRECISE** que la présente délibération peut, conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia (villa Montepiano, 20407 Bastia) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant par le représentant de l'Etat.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique, sur le site du Pays de Balagne ([www.pays-de-balagne.corsica](http://www.pays-de-balagne.corsica)) pendant un délai de deux mois.

Fait et délibéré, le lundi 16 octobre 2023.

Le Président,  
M. Jean-Marie SEITE

Le secrétaire de séance,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20231016-2023-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2023

Affichage : 17/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Handwritten signatures in blue ink of the President and the Secretary of the meeting, with a circular official stamp of the Pays de Balagne in the background.